

<b><u>Date de la demande :</u></b>	
<b>Nom et Prénom de l'enfant</b>	
<b>Dates demandées</b>	
<i>(cadre réservé)</i> <b>Vu le :</b>	

**RAPPEL :**

- **Les congés doivent être prévenus au plus tard 15 jours avant le début de l'absence pour être déduits de votre facture (dans la limite des congés prévus au contrat « régulier »)**
- **Toute absence prévenue moins de 15 jours avant le début de l'absence sera facturée**
- **En cas de maladie : les 3 premiers jours sont facturés. Au-delà la maladie est déduite uniquement sur présentation d'un certificat médical, devant être remis dans les trois jours du début de l'absence.**

Rédigé par :	Validé par :	VISA
E. HALLINGER	M. CHERIER	